**Fiche : Vérifier les acquis et les progrès des élèves dans le cadre de la continuité pédagogique des enseignements du 1er degré**

**Objectif**

Suivre le travail des élèves et leurs acquis dans le cadre de la continuité pédagogique afin de :

* Vérifier que l’activité a été menée par l’élève
* S’assurer de l’acquisition de tout ou partie des compétences visées
* Rendre compte à l’élève, de ses réussites et de ses erreurs de façon explicite
* Rassurer les familles sur le suivi organisé de l’élève

**Conseils aux équipes pédagogiques**

Adopter une posture bienveillante au vu des conditions exceptionnelles de la situation

* Identifier et indiquer l’objectif d’apprentissage de chaque séance et les compétences travaillées dans les différentes séquences
* Faire apparaître les moments où l’élève doit rendre ses travaux et organiser leur restitution de façon opérationnelle (notamment par la prise en compte des élèves n’ayant pas d’accès au numérique)
* Engager une nécessaire concertation en équipe pédagogique de niveau et/ou de cycle pour valider les modalités ainsi qu’une palette d’outils possibles d’évaluation
* Pour tout travail remis par l’élève, il doit y avoir un retour de l’enseignant permettant :
  + De valider l’activité réalisée
  + De rendre compte des réussites tout en explicitant les erreurs au regard de l’objectif d’apprentissage de la séance
  + De vérifier les acquis au regard des compétences visées par la séquence
  + De valoriser l’implication et l’autonomie de l’élève dans le cadre de la mise en place d’un environnement numérique de travail exclusif, inédit et fortement contextualisé (même si l’objectif n’a par ailleurs pas été atteint…)
* A partir des travaux restitués par les élèves au fil du temps, chaque enseignant reportera en temps utile sur le LSU, les acquis qu’il aura pu valider
* Ceci posé, partout où les dispositifs d’autoévaluation sont déjà intégrés dans le quotidien de la classe, l’élève pourra continuer à mesurer l’évolution de ses acquis. Si ce type d’évaluation ne remplace pas l’évaluation conduite par l’enseignant-expert, elle a le mérite de montrer à l’élève ses progrès et réussites, le plaçant de fait en évaluation positive.

A titre d’exemple, on notera dans ces dispositifs :

• Les ceintures sur programmes et plans d’apprentissage

• Les graphiques de progrès du temps de lecture en fluence, du nombre de mots orthographiées correctement dans un texte, etc…

• Un « portfolio » où l’élève pourra déposer ses sentiments et impressions dans une partie « biographie », ses travaux réussis et ses autoévaluations

• Les autoévaluations sur les travaux effectués au quotidien

* En maternelle, on pourra poursuivre à distance les modalités habituelles d’évaluation mises en place dans le carnet de réussite, avec les outils choisis par l’école

**Informer les familles des acquis des élèves**

* Au fur et à mesure des activités, permettre aux familles d’avoir un accès aux travaux des élèves.
* Chaque trimestre : rester exigeant dans les attentes mais bienveillant dans la rédaction des appréciations en tenant compte des conditions matérielles de travail des élèves. Rédiger un commentaire détaillé qui :
  + met en évidence les modalités retenues
  + précise les acquis et les progrès
  + reflète le suivi reposant sur l’acquisition des compétences en lien avec les objectifs des programmes

.